

## PRFB

### Groupe N°3 « RISQUES FORESTIERS »

#### - Document de travail janvier 2018 -

Plusieurs fiches actions pourront être complétées (budget prévisionnel / indicateurs de suivi / prise en compte des enjeux environnementaux). Quelques éléments seront intégrés (fiche Plan tempête, etc.) pour être repris dans le rapport PRFB.

Le groupe de travail s'est réuni deux fois pour travailler sur les risques feu de forêt et phytosanitaires :

- le 11/04/17 pour définir les principaux objectifs à inscrire dans le PRFB.
- le 08/06/17 pour réagir sur la base d'un document de synthèse établi par le pilote et la DRAAF sur la base des échanges du 11/04, débouchant sur des propositions d'actions.

Le pilote USSA et la DRAAF ont enrichi ces travaux issus du groupe avec la mission santé des forêts, la Caisse Phyto Forêt sur les questions sanitaires, et avec le GIP ATGeRI, l'ARDFCI, l'ONF et la DREAL sur le risque incendie.

Le comité paritaire sylvocynégétique, créé au sein de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), a travaillé sur l'équilibre sylvocynégétique. Il s'est réuni le 13/07/17, le 14/09/17 et le 11/12/17. Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage de l'observatoire régional sur l'équilibre sylvocynégétique s'est réuni le 09/11/17 et le 18/01/18.

L'ONF a proposé sa contribution sur la protection des littoraux et la protection sur les risques en montagne.

La DRAAF a intégré une proposition sur le risque tempête, sur la base des travaux effectués par la filière sur ce thème, en dehors du cadre du PRFB.

Le pilote USSA et la DRAAF soumettent ci-après une synthèse au groupe « risque » incluant les travaux sur toutes les thématiques. Ces éléments seront repris dans le cadre de l'élaboration du rapport PRFB.

La filière forêt bois a l'ambition d'augmenter la valorisation des ressources forestières, de protéger la forêt et sa biodiversité, et de la renouveler pour conjuguer adaptation et atténuation du changement climatique. La maîtrise de la gestion des risques, dont la prévention est un élément essentiel, constitue une priorité du PRFB car indispensable à la préservation et au bon développement durable de la forêt.

La forêt est exposée à de nombreux risques (tempête, feux, sécheresse, sanitaire), et joue un rôle protecteur contre les aléas naturels (inondations, glissements de terrain, avalanches etc.). Le changement climatique et le déséquilibre sylvo-cynégétique menacent son renouvellement quantitativement et qualitativement. La santé des forêts est ainsi un enjeu majeur à double titre.

La commission régionale de la forêt et du bois a identifié 3 enjeux/axes à développer par le groupe de travail pour intégration dans le plan régional de la forêt et du bois (PRFB) :

- **mieux connaître et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers**
- **définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en s'appuyant sur les acquis du massif des Landes de Gascogne**
- **améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques**

Thématiques développées dans ce chapitre « risques » :

|                                                                                                      |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <i>Prévenir et lutter contre les incendies forestiers en Nouvelle-Aquitaine :</i>                    | <i>Page 2</i>  |
| <i>Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques sanitaires :</i> | <i>Page 11</i> |
| <i>Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique :</i>                                                     | <i>Page 20</i> |
| <i>Renforcer la protection des littoraux :</i>                                                       | <i>Page 22</i> |
| <i>Renforcer la protection contre les risques en montagne :</i>                                      | <i>Page 24</i> |
| <i>Minimiser les impacts et s'organiser face au risque tempête :</i>                                 | <i>Page 24</i> |

## Partie 1 : PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES INCENDIES FORESTIERS EN NOUVELLE-AQUITAINE

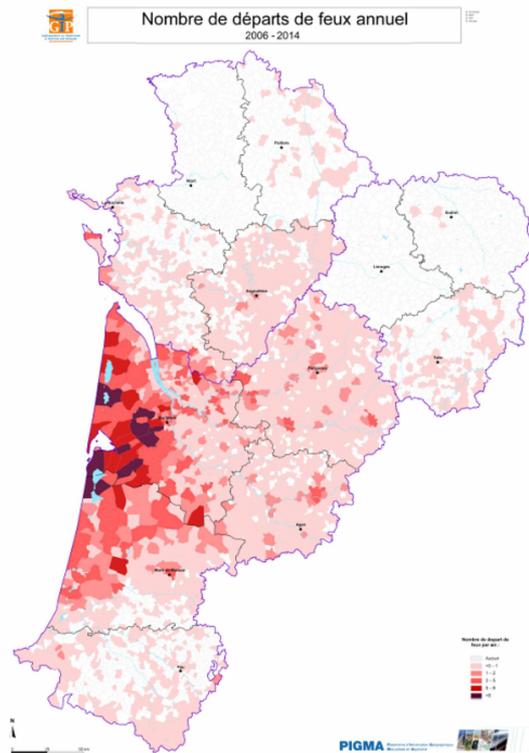
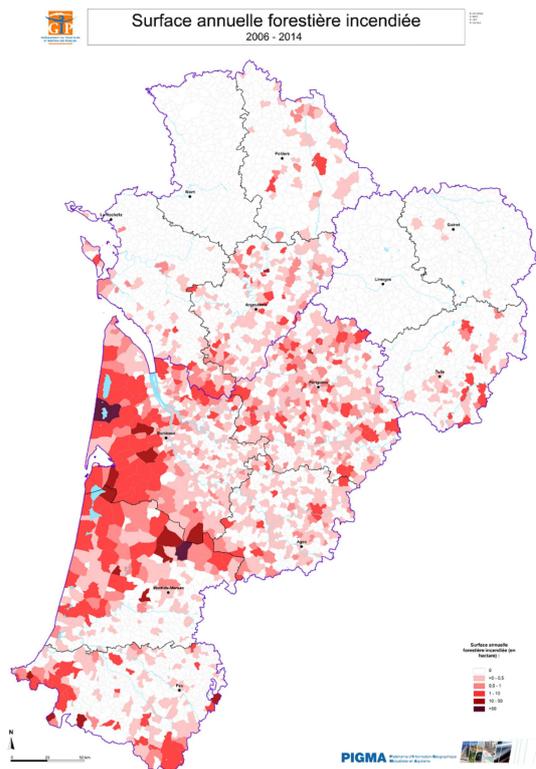
### **Contexte/Etat initial DFCI**

L'aléa feu de forêt est globalement important en Nouvelle Aquitaine, et est très hétérogène au niveau des différents massifs forestiers de la région. Cette diversité se traduit notamment par un contexte réglementaire [L133-1 territoire particulièrement exposé au risque zone sud (ex Aquitaine et Poitou Charente)/hors zone sud (ex Limousin)], une culture de la gestion du risque et un niveau d'organisation (réseau de prévention et de lutte, moyens humains) très variables.

La protection de la forêt dans le massif des Landes de Gascogne s'appuie sur un réseau structuré par les associations syndicales autorisées (ASA), structures locales de DFCI animées par les propriétaires forestiers cotisants. Ces Associations sont regroupées au sein d'Unions départementales (Dordogne, Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) ainsi qu'au niveau régional au sein de la DFCI Aquitaine. La DFCI Aquitaine coordonne la programmation de travaux pour l'aménagement préventif du massif des Landes de Gascogne, la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels. La DFCI Aquitaine participe également à toute étude ou projet relatif au risque feu de forêt. Le groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et de gestion des risques (GIP ATGeRi) assure la collecte, le partage, la mutualisation des informations entre les acteurs de la prévention et de la lutte. L'Union Européenne, l'État et la Région soutiennent les investissements pour maintenir et améliorer la gestion préventive des feux de forêt.

En dehors du massif des Landes de Gascogne, les relations entre les acteurs de la prévention et les acteurs de la lutte sont plus informelles, le réseau d'acteur de prévention est moins structuré, souffre d'un manque de moyens en effectifs, et la programmation des investissements de prévention en pâtit.

S'il ne semble pas pertinent d'imposer des ASA sur des territoires à enjeux relatifs, la structuration du réseau de prévention, de collecte et de partage d'information et la mise en place d'une politique régionale de prévention a toute sa légitimité, notamment dans le contexte de changement climatique qui prévoit une augmentation de l'aléa et une extension des zones à risques vers le nord.



⇒ **OBJECTIF N°1 : Améliorer la connaissance de l'aléa feu de forêt et de son évolution prévisible dans un contexte de changement climatique (GT3 FA1)**

- dresser un état des lieux des données DFCI en Nouvelle-Aquitaine
- organiser la gestion des données en Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les enjeux

Cartographie des infrastructures de prévention et données statistiques sur les feux de forêts :

En ex-Aquitaine, la collecte des informations par le GIP ATGeRi repose sur un système d'information partagée (système destiné aux interventions du SDIS et des ASA de DFCI, accessible également aux administrations et partenaires selon droits d'accès). Le GIP assure également l'harmonisation des données sur les feux de forêt, leur intégration dans la base BDIFF, et la valorisation des données statistiques.

En ex Poitou-Charente et Limousin, la cartographie des infrastructures de DFCI est difficilement partagée et actualisée, et les acteurs souhaitent l'améliorer pour l'organisation efficace des services opérationnels comme dans la programmation des investissements. Les pompiers alimentent Bdiff et les DDT(M) valident, avec une fréquence et un niveau de contrôle hétérogène. Les acteurs manquent de données précises, rapides et partagées, et valorisées ou valorisables statistiquement sur les feux.

Si la sensibilité et le niveau d'enjeu est très variable selon les massifs, tous les départements sont concernés par la nécessité de disposer des éléments suivants :

- de données fiables et homogènes sur les feux de forêts (remontée de l'information dans la Bdiff, élaboration des statistiques...),
- d'un catalogue exhaustif, actualisé et centralisé des documents de référence (DDRM, PCS...),
- d'une cartographie actualisée, complète, précise et partagée des infrastructures de prévention et de lutte,

- d'une organisation permettant la programmation, la réalisation et l'entretien des infrastructures de prévention et de lutte (créations de points d'eau, de pistes).

Il est proposé que le GIP ATGeRi, suite à l'élargissement de ses compétences au territoire de la Nouvelle-Aquitaine, assure l'animation et la gestion de la donnée cartographique des infrastructures comme des données statistiques, mutualisant des compétences pour lever un certain nombre de freins à la connaissance et à la gestion du risque sur les territoires de la Nouvelle Aquitaine. Les compétences actuelles du GIP s'appuient sur une remontée des informations de terrain par les SDIS, l'ONF, les forestiers via les ASA. Cette organisation, efficace sur le massif des Landes de Gascogne, n'est pas complètement transposable sur des territoires où les massifs boisés sont dispersés, morcelés ou sans vocation productive, ou encore situés en montagne. Cette mission de structuration de la donnée passera dans un premier temps par l'inventaire des données disponibles (quoi, qui l'entretient, qui en dispose), puis d'un travail d'homogénéisation des données, et enfin par une définition de la gouvernance de ces données et une animation autour de leur utilisation.

Un dispositif spécifique (SERPIC) est développé au niveau des Pyrénées Atlantiques pour gérer les déclarations de brûlage et de suivi des feux, en lien avec les autres départements du massif des Pyrénées.

## ⇒ OBJECTIF N°2 : Définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine

**- Poursuivre l'aménagement préventif des massifs selon une stratégie de défendabilité axée sur une attaque précoce des feux.**

La Nouvelle Aquitaine connaît en moyenne chaque année 1800 départs de feux, qui représentent 1900 ha brûlés. La Gironde est le 6<sup>ème</sup> département en Europe en nombre de départs de feu.

Dans une région où les départs de feux sont très nombreux, la stratégie repose sur une attaque précoce des départs de feux.

Les chantiers de DFCI concourent stratégiquement à la mise en sécurité des massifs et à la compétitivité de la filière bois. Ils favorisent ainsi l'activité économique de la Région. Les infrastructures concernent pour l'essentiel les pistes, les fossés, les points d'eau et les ponts, indispensables à l'intervention des sapeurs-pompiers. Dans le massif des Landes de Gascogne, ces travaux participent à la régulation hydraulique et facilitent l'accès aux parcelles lors des feux de printemps.

La poursuite de ces investissements, soutenus par l'Union Européenne, l'Etat et la Région, permettant non seulement le maintien de ces infrastructures mais également leur amélioration, est indispensable à la défense des forêts contre l'incendie.

**- Définir une stratégie régionale de prévention (GT3 FA1 et FA2)**

\* Mettre à jour et harmoniser les plans de prévention des forêts contre les incendies P (D/R)FCI

\* Étude de la faisabilité /opportunité de l'extension du modèle d'organisation des Landes de Gascogne

Les départements de l'ex Aquitaine et Poitou-Charente sont classés par le code forestier dans la zone Sud à risques, et doivent faire l'objet d'un plan de prévention des forêts contre les incendies, élaborés sous l'autorité du préfet de département, pour une durée de 7 ans. L'ex Limousin n'est pas un territoire à fort risque de feux de forêt au titre du L113-1 du code forestier, il ne fait pas l'objet de PDPFCI. Y définir des massifs à risques engendrerait la nécessaire constitution d'ASA de DFCI. Une première analyse statistique et les projections dues au changement climatique (cf annexe rapport Chatry) ne semblent pas justifier une définition de massifs à risques avec ASA obligatoires. Par contre, la définition d'une politique régionale pour structurer la prévention en relation avec le niveau d'enjeu, hors contexte réglementaire, paraît tout à fait pertinente.

En ex Poitou-Charente, 3 départements ont un PDPFCI valide ou en cours de validation, avec des massifs à risques définis. Les Deux Sèvres a prorogé son PDPFCI jusqu'en 2017, sans massifs à risques identifiés.

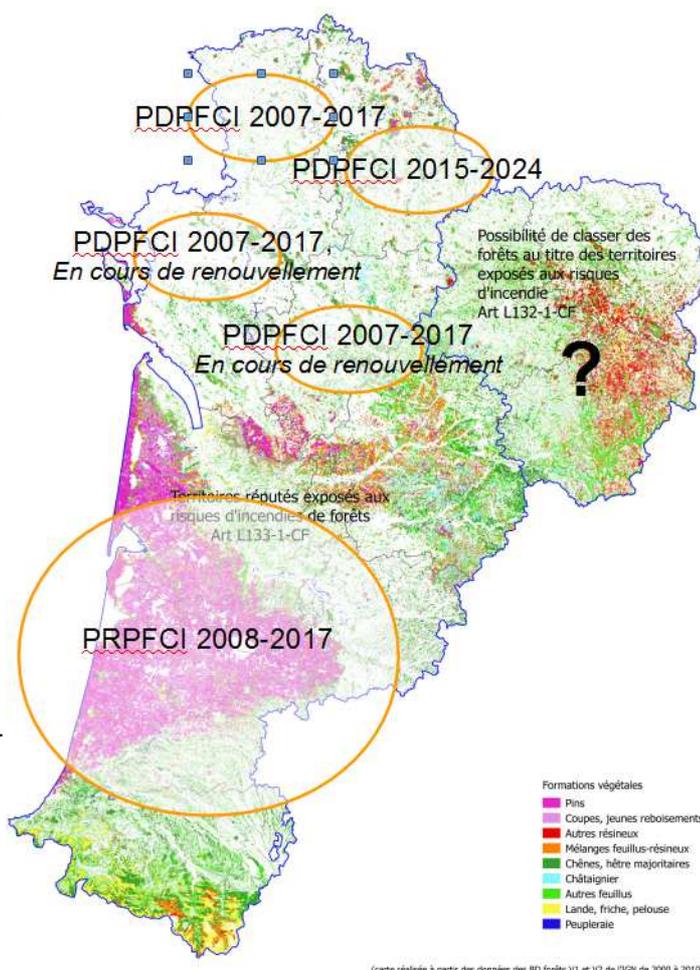
En ex Aquitaine, un plan régional PRPFCI est prorogé jusqu'en 2017. L'homogénéité du risque dans le massif des landes de Gascogne (qui concerne principalement 3 départements), et l'aire de répartition du pin maritime a conduit à mettre en place une politique de prévention régionale. Le PRPFCI développe une approche par grands massifs forestiers, avec des enjeux et des organisations différents.

Pour le renouvellement des P(R/D)PFCI, en prenant en compte les documents récemment renouvelés, l'orientation envisagée dans le cadre du PRFB est la suivante :

-un document régional PRPFCI sur l'aire du pin maritime : dans un 1<sup>er</sup> temps 33-40-47-24, puis éventuellement 16 et 17 lors du prochain renouvellement des PDPFCI en 2024.

-des documents départementaux : 16 et 17 (éventuellement à rattacher au PRPFCI aire du Pin Maritime lors du renouvellement des documents en 2024/2025), 64 (qui sortirait du PRPFCI pour mieux prendre en compte les particularités liées au massif pyrénéen et aux pratiques d'écobuage), 79, 86.

-un document stratégique Nouvelle-Aquitaine pour structurer la prévention en relation avec le niveau d'enjeu, composé d'un état des lieux (une vision homogène pour tous les massifs de la région), de cadrage des principales actions en précisant l'appui technique (qui fait quoi comment...)



(carte réalisée à partir des données des BD forêts V1 et V2 de l'IGN de 2000 à 2010)

### - prise en compte du risque dans les documents d'aménagement du territoire (GT3 FA2 et FA3)

\*Opportunité des PPRIF : inventaire et analyse au sein du réseau feu de forêt Sud Ouest

\*Actualisation/harmonisation/mutualisation pour un guide régional pour la prise en compte du risque incendie de forêt dans les documents d'urbanisme, avec des outils de rédaction simplifiés (trames types, ...). Mieux intégrer la prévention des incendies de forêts dans les porter à connaissance que les services de l'état établissent à l'intention des collectivités territoriales en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme.

\*Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD): Accompagnement des Maires dans la mise en œuvre des OLD grâce à des outils cartographique et le développement de plans de débroussaillage (GT3 FA3).

Les départements du limousin, les Pyrénées Atlantiques et les Deux Sèvres n'ont pas mis en œuvre d'actions spécifiques de formations, informations ou contrôles concernant les OLD, qui ne sont pas considérées comme un enjeu majeur. Partout ailleurs, cette mise en œuvre est considérée comme essentielle dans le dispositif de prévention, les DDT animent ces obligations avec leurs partenaires, les mêmes difficultés de mise en œuvre sont rencontrées, et les initiatives méritent d'être mutualisées, discutées etc....

⇒ **OBJECTIF N°3 : Développer une culture du risque feux de forêt (GT3 FA1 et FA2)**

*Cette culture du risque va être animée au sein du réseau feu de forêt sud ouest copiloté par la DREAL et par la DRAAF, pour lequel il convient dans un premier temps d'identifier les partenaires et structurer le réseau (en lien avec les objectifs précédents de structuration du réseau de prévention, de la collecte et du partage des données).*

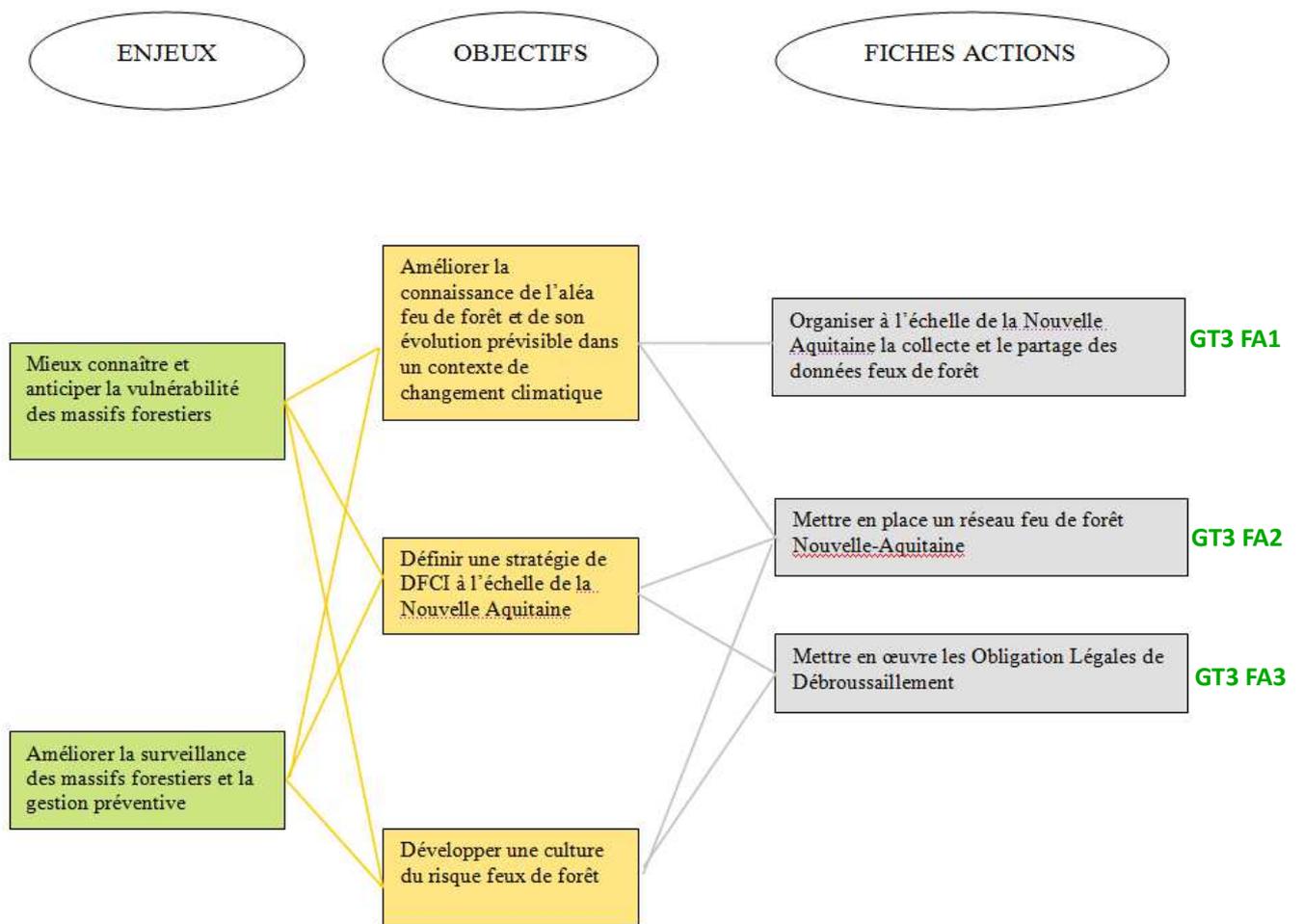
- par une communication ciblée et cohérente

La stratégie de communication déployée par la DFCI Aquitaine cible, en priorité, le grand public et les professionnels forestiers via trois vecteurs : panneaux, plaquettes et numériques. Régulièrement, des réunions ont lieu entre les différentes structures intervenantes (DRAAF, DFCI, Préfecture...).

Les axes travaillés sont notamment : les règles à respecter en forêt, le débroussaillage, l'incinération (ou brûlage de déchets verts), les bonnes pratiques sylvicoles.

- par des actions de formation pour les élus

Schéma des enjeux, objectifs et fiches actions sur les risques incendie de forêt en Nouvelle-Aquitaine



## **GT3 FA1: Organiser à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine la collecte et le partage des données feux de forêt**

### **Enjeux et objectifs associés :**

**Enjeux** ⇒ Améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques

⇒ Mieux connaître les enjeux sanitaires et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers

**Objectif** : Améliorer la connaissance de l'aléa feu de forêt et de son évolution prévisible dans un contexte de changement climatique

### **Description qualitative et quantitative de l'action :**

Élargissement de la zone d'animation du GIP pour :

- mutualiser le travail du recueil des données (statistiques, infrastructures etc...), en prenant en compte les systèmes de collecte déjà existants dans les différents départements

- l'analyse, la diffusion/partage de données, la cartographie,

Organiser à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine la collecte des données feux de forêt,

Établir une base de donnée commune sur les données et documents

Serpic/ecobuage dans les Pyrénées Atlantiques

Secteur :

Calendrier prévisionnel : 2018/2021 état des lieux et structuration progressive des données

### **Pilote(s) de l'action et partenaires associés :**

DRAAF /DDT/GIP ATGERI

USSA, FRANSYLVA, CRPF, ARDFCI, SDIS, CA

### **Bénéficiaires :**

Propriétaires, SDIS, MAAF,

### **Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :**

### **Indicateurs de résultats – suivi :**

Mise en place des outils/ données par département

### **Prise en compte des enjeux environnementaux :**

## GT3 FA2 : Mettre en place un réseau feu de forêt Nouvelle-Aquitaine

### Enjeux et objectifs associés :

**Enjeux** ⇒ Améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques

⇒ Mieux connaître les enjeux sanitaires et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers

**Objectifs** : Définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine

Développer une culture du risque feux de forêt

Améliorer la connaissance de l'aléa feu de forêt et de son évolution prévisible

### Description qualitative et quantitative de l'action :

- identifier les partenaires et structurer le réseau

-simplification, harmonisation et intégration des procédures : opportunité des PPRIF, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, règlement interdépartementaux de PFCI, porter à connaissance

Secteur : Nouvelle Aquitaine

Calendrier prévisionnel :

### Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

copilotes DREAL DRAAF

Partenaires : GIP ATGERI, USSA, FRANSYLVA, CRPF, ARDFCI, SDIS, ONF, CA, CEREMA, URCOFOR

### Bénéficiaires :

Propriétaires, Collectivités

### Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

### Indicateurs de résultats – suivi :

### Prise en compte des enjeux environnementaux :

## GT3 FA3 : Mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage (OLD)

### Enjeux et objectifs associés :

**Enjeu** ⇒ Améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques

**Objectifs** : Définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine

**Développer une culture du risque feux de forêt**

### Description qualitative et quantitative de l'action :

- sensibilisation/formation des collectivités territoriales

chantiers pilote ONF/ARDFCI/GIP ATGERI : outils à l'échelle des communes pour assister les maires dans la mise en œuvre des OLD.

- groupes de travail départementaux initiés avec les Conseils départementaux sur la mise en œuvre des OLD le long des infrastructures routières.

Définition plan de contrôles DDT

Secteur : sites pilotes dans zones à risques à forte interface Forêt/Urban

Calendrier prévisionnel :

### Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

copilotes DRAAF/DDT ARDFCI ONF

USSA, FRANSYLVA, CRPF, DDT, CG, GIP ATGERI, URCOFOR NA

**Bénéficiaires** : Propriétaires, Collectivités

### Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

### Indicateurs de résultats – suivi :

N projet pilotes

S planification d'OLD

S contrôlées

N actions de communication/Formation

### Prise en compte des enjeux environnementaux :

Précautions sur les modalités (périodes etc.) de mise en œuvre des débroussaillages.

*(Documents source pour ce GT :*

- Kit IGN 2016

- Travaux GIP ECOFOR post-tempête

- Contributions initiales des producteurs sylviculteurs, de l'ONF, de FNE

- Journées annuelles d'information santé des forêts

- Plan de gestion des crises (SYSSO)

- Données BDIFF

- Rapport de la mission interministérielle « Chatry » sur le changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêt ( Juillet 2010)

- Étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau feux de forêt Grand Sud-Ouest, CEREMA (septembre 2015)

- Guide pour la prise en compte du risque incendie de forêt dans le massif des landes de Gascogne (2011), dans les documents d'urbanisme, sur le territoire du département des Landes (2007),

- Rapport de la mission d'évaluation relative à la DFCI (avril 2016)

- Prise en compte du risque Feux de Forêts dans l'urbanisme : Éléments pour la rédaction des Porter à Connaissance de l'État, CEREMA (Septembre 2017)

- base de données de la mission santé des forêts)

## Partie 2 : MAINTENIR ET RENFORCER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE

### LES RISQUES SANITAIRES

#### **Contexte/État initial Sanitaire**

La mondialisation des échanges, qui augmente les risques d'introduction, et le changement climatique, qui modifie les comportements d'organismes et la sensibilité des plantes hôtes, contribuent à l'augmentation des risques sylvo-sanitaires. Chaque année, les attaques d'armillaire et de Fomes engendrent des pertes significatives. Le scolyte a infesté 30 000 ha suite à la tempête Klaus et détruit 600 ha de jeunes peuplements. Le nématode du pin menace à nos frontières...

La surveillance de la santé des forêts est assurée par le réseau des correspondants observateurs du Département de la Santé des Forêts animé en région par la mission santé des forêts du service régional de l'Alimentation de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Issus du CRPF, de l'ONF, des DDT, des chambres d'agriculture, et du domaine privé, ces 40 techniciens forestiers interviennent aussi bien en forêts privées, qu'en forêts publiques en s'appuyant sur un ensemble de relais au sein de leur propre structure mais aussi au sein de la filière (propriétaires forestiers, coopératives ...). Ils réalisent chaque année plus de 600 **diagnostics de veille sanitaire** sur l'ensemble des massifs forestiers de la région, et assurent des **suivis spécifiques orientés** sur les principaux organismes nuisibles de la forêt qu'ils soient réglementés (comme le nématode du pin, le chancre poisseux des pins, le chancre coloré du platane) ou non (comme la chalarose du frêne, la processionnaire du pin, les défoliateurs des feuillus etc...). L'ensemble de ces suivis est enregistré et géoréférencé dans les bases de données nationales du DSF.

S'agissant des organismes nuisibles réglementés, les correspondants observateurs participent à la mise en œuvre de plans nationaux de surveillance déclinés à l'échelle régionale par la DRAAF/ SRAL comme celui concernant le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*). L'enjeu de ces plans de surveillance et plus généralement de la surveillance biologique du territoire est de prévenir les risques phytosanitaires en assurant une capacité de détection précoce d'organismes nuisibles émergents dont la prolifération pourrait avoir des incidences économiques et environnementales majeures.

Les données acquises par la mission santé des forêts et son réseau de correspondants observateurs permettent **d'établir un bilan sylvosanitaire complet couvrant les principales essences d'arbres de la région Nouvelle-Aquitaine**. Ces données sont résumées dans le tableau n°1 ci-après

| Principales essences de la région | Etat de santé                                    | Principaux problèmes (et niveau d'impact)                                                                        |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Châtaignier                       |                                                  | Encre (+), chancre (+), cynips (=), dépérissements (pb stationnel, taillis vieillissants)                        |
| Chêne sessile                     |                                                  | Défoliateurs (-), oïdium (-), pb stationnel                                                                      |
| Chêne pédonculé                   | vert pour vallée de l'Adour<br>orange pour PC Li | Défoliateurs (-), oïdium (-), dépérissement (pb station/sécheresse)                                              |
| Douglas                           |                                                  | Rougisement physiologique (+), nécrose cambiale (+), Fomes (?), hylobe plantation (+); changement climatique (?) |
| Epicéas                           |                                                  | Fomes (+), scolytes (+), pb stationnel, changement climatique (?)                                                |
| Frêne                             |                                                  | Chalarose (+)                                                                                                    |
| Hêtre                             |                                                  | <i>Orcheste fagi</i> (-),                                                                                        |
| Peupliers                         |                                                  | Puceron lanigère (+), rouilles (+)                                                                               |
| Pin maritime                      |                                                  | Pourridiés (+), scolytes (+), hylobe plantation (-), processionnaire (-)                                         |
| Pin laricio                       |                                                  | Bandes rouges (++) , <i>Sphaeropsis sapinea</i> (+)                                                              |
| Pin sylvestre                     |                                                  | Pourridiés (-), scolytes (+), processionnaire (-)                                                                |
| Pinus taeda                       |                                                  | Pourridiés (+), scolytes(+), Vigilance Pitch canker (+)                                                          |
| Sapin de Vancouver                |                                                  | dépérissement (+)                                                                                                |
| Mélèze sp                         |                                                  | Chancre du mélèze (-), Vigilance <i>Phytophthora ramorum</i> (+), scolytes (+)                                   |

Par ailleurs, il a été créé en 2012 à l'initiative du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest une Caisse de Prévoyance et de Protection des Forêts du Sud-Ouest, Caisse Phyto Forêt. Y adhèrent : Alliance Forêts Bois, l'ARDFCI, les Communes forestières, la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, le CRPF Nouvelle-Aquitaine, La DFCI33, la DFCI40, la DFCI47, l'association des ETF de Nouvelle-Aquitaine, la FIBA, l'ONF et l'USSA.

Elle a pour objet d'apporter des réponses concrètes en matière de connaissances et prévention des risques phytosanitaires sur le massif des Landes de Gascogne via des actions collectives (campagnes de traitements phytosanitaires, programmes de recherche et développement, communication). Elle organise notamment une surveillance par télédétection des mortalités de pin maritime dans les Landes de Gascogne, en complément des moyens existants.

Les acteurs de la filière forêt bois font le bilan annuellement de l'état sanitaire des forêts de Nouvelle-Aquitaine et de l'état de la recherche et du développement, à l'occasion de la journée d'information santé des forêts. Pour compléter ces initiatives et agir dans le sens des enjeux identifiés en CRFB, plusieurs actions seront conduites :

## ⇒ OBJECTIF N°1 : Renforcer le système de vigilance pour les enjeux sanitaires prioritaires, dans le cadre d'une gouvernance sanitaire régionale

### Introduction : La gouvernance sanitaire régionale

Suivant la réglementation en vigueur, les propositions d'actions de prévention, de surveillance ou de lutte en matière de gestion des risques sanitaires en forêt doivent s'intégrer dans une gouvernance sanitaire régionale et être instruites dans les instances qui s'y rattachent. Les grands principes et les organisations liés à cette gouvernance sont présentés en annexe 1 jointe au présent document.

**La gouvernance sanitaire repose sur le principe d'une hiérarchisation et d'une catégorisation des dangers sanitaires** afin de garantir une meilleure adéquation des moyens et ressources à mobiliser par l'État ou les organisations professionnelles, en fonction des cas à l'importance des enjeux et dangers en présence.

**La gouvernance sanitaire se structure selon une organisation définie.** L'État et les professionnels peuvent s'appuyer sur des organismes à vocation sanitaire (OVS) reconnus au sein de l'association régionale sanitaire (ASR) en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre ces dangers. Les professionnels sont appelés à faire part de leur avis sur les politiques sanitaires au sein du conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV), véritable « parlement du sanitaire » placé auprès du préfet de région. La filière peut proposer des programmes collectifs volontaires dans le cadre de l'association régionale sanitaire (ASR).

La gouvernance sanitaire régionale reste en construction en Nouvelle-Aquitaine. La filière forêt bois devrait participer à sa construction.

### **Contribuer à dresser la liste des risques phytosanitaires, à les hiérarchiser et établir les priorités au regard des divers enjeux pour optimiser les moyens de surveillance et de lutte dans le cadre de la gouvernance sanitaire régionale en construction (GT3 FA4)**

A ce stade, plusieurs dangers sanitaires sont déjà bien identifiés comme menaces importantes pour la forêt de nouvelle Aquitaine, le Nématode du pin, le chancre poisseux du pin, *Xylella fastidiosa* et dans une moindre mesure le Capricorne asiatique. D'autres problèmes sanitaires non réglementés peuvent également constituer un enjeu majeur par la filière, compte tenu de leur impact économique, environnemental et/ou sociétal. Il est donc important que la **filière s'organise pour les identifier, évaluer les enjeux et proposer des stratégies d'action comprenant des mesures de prévention et de lutte, qui lui paraissent adaptées dans le cadre de la gouvernance sanitaire régionale.**

Les professionnels de l'ensemble de la filière forêt-bois se proposent de s'organiser et de réfléchir à des critères d'évaluation des risques sanitaires, afin de définir les enjeux prioritaires (par essence et par massif) et de proposer des actions de prévention, surveillance et/ou lutte (hors dangers sanitaires de première catégorie) dans le cadre du CROPSAV. Ces priorités sont évolutives dans le temps et dans l'espace.

### **Définition par les professionnels des actions sanitaires sylvicoles attendues des GDON dans les domaines de la surveillance et de la lutte (GT3 FA4)**

Comme pour le risque incendie, les propriétaires forestiers du massif des Landes de Gascogne ressentent le besoin de s'organiser sur le modèle des GDON pour la filière viticole girondine. La création des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en Gironde en 2016 doit se poursuivre par une réflexion sur l'opportunité de leur développement dans d'autres départements forestiers.

Les GDON créés par les propriétaires forestiers du département de la Gironde en 2016 pourraient dans ce contexte être mobilisés par les professionnels pour la surveillance et la mise en place de mesures pour des dangers sanitaires de deuxième catégorie, et le cas échéant par l'État pour les dangers sanitaires de première catégorie, sous réserve qu'ils relèvent d'un OVS reconnu.

## **Conforter le travail du réseau des correspondants observateurs (GT3 FA5)**

=> *s'appuyer sur le réseau en place des correspondants observateurs (CO) et faciliter la remontée d'informations vers ce réseau et/ou la mission santé des forêts du SRAL, ainsi que la diffusion des informations des bonnes pratiques dans une démarche de prévention.*

Suivant le principe « Mieux vaut prévenir que guérir », la prévention est une priorité pour la filière forêt bois. Il conviendrait de renforcer la communication/formation en matière de prévention des risques phytosanitaires. L'adaptation des pratiques culturales et sylvicoles et le choix des essences aux stations peuvent contribuer à améliorer les capacités de prévention et gestion des risques phytosanitaires et liés au changement climatique. Un peuplement bien implanté et bien conduit est moins vulnérable aux attaques sanitaires. Le PRFB doit prévoir de renforcer la diffusion des bonnes pratiques, leur prise en compte dans les documents cadre et les documents de gestion durable (en lien avec les actions du GT2 dynamisation de la gestion durable).

Les compétences et l'efficacité du réseau des correspondants sont reconnus par la filière, et leurs moyens doivent être maintenus. L'efficacité du dispositif peut être améliorée par une plus large implication de tous les acteurs de la filière forêt bois pour optimiser la remontée d'informations de terrain vers le réseau des CO. Toute personne intervenant en forêt (propriétaires, exploitants, prestataires de services ...) et constatant un problème sanitaire peut (et doit) communiquer l'information au réseau des correspondants-observateurs du département de la santé des forêts afin d'assurer diagnostic fiable, validation et enregistrement des données sanitaires dans la base de données nationale du département santé des forêts. Cette procédure assure traçabilité et fiabilité du dispositif. Les données ainsi collectées permettent la conduite de l'analyse des risques phytosanitaires et la construction d'une démarche de priorisation. La facilitation de la collecte via des outils smartphone etc...devrait faire l'objet d'un développement spécifique visé dans une fiche action du PRFB ([lien avec GT1 FA4](#)). Des relais au sein des organismes pourront être identifiés pour faciliter ces échanges d'informations : remontée d'information vers le réseau des CO, et diffusion des informations du réseau des CO, de leur identité et de leur périmètre d'action. Ces relais devront être formés pour assurer une information cohérente et efficace.

L'amélioration des capacités de prévention et de surveillance passe par le développement des technologies de signalement/détection des problèmes sanitaires. Ce point sera traité dans le paragraphe sur les investissements en recherche et développement et s'intégrera dans le dispositif actuel mis en œuvre par la DRAAF /SRAL.

## **⇒ OBJECTIF N°2 : Anticiper les risques d'introduction d'organismes nuisibles (GT3 FA 4 et GT3 FA5)**

L'intensification des échanges commerciaux et des flux touristiques sont des facteurs d'accroissement du risque d'introduction d'organismes nuisibles ou invasifs dans les forêts européennes. Les transports aériens de voyageurs ont été multipliés par 7 et ceux de marchandises par 10 au cours des quarante dernières années.

Comme il est souvent difficile d'éradiquer ou enrayer la progression d'un organisme une fois introduit, il est prudent de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires qui évitent son introduction. Ce peut être des précautions élémentaires mais elles ne sont pas toujours suffisamment mises en œuvre.

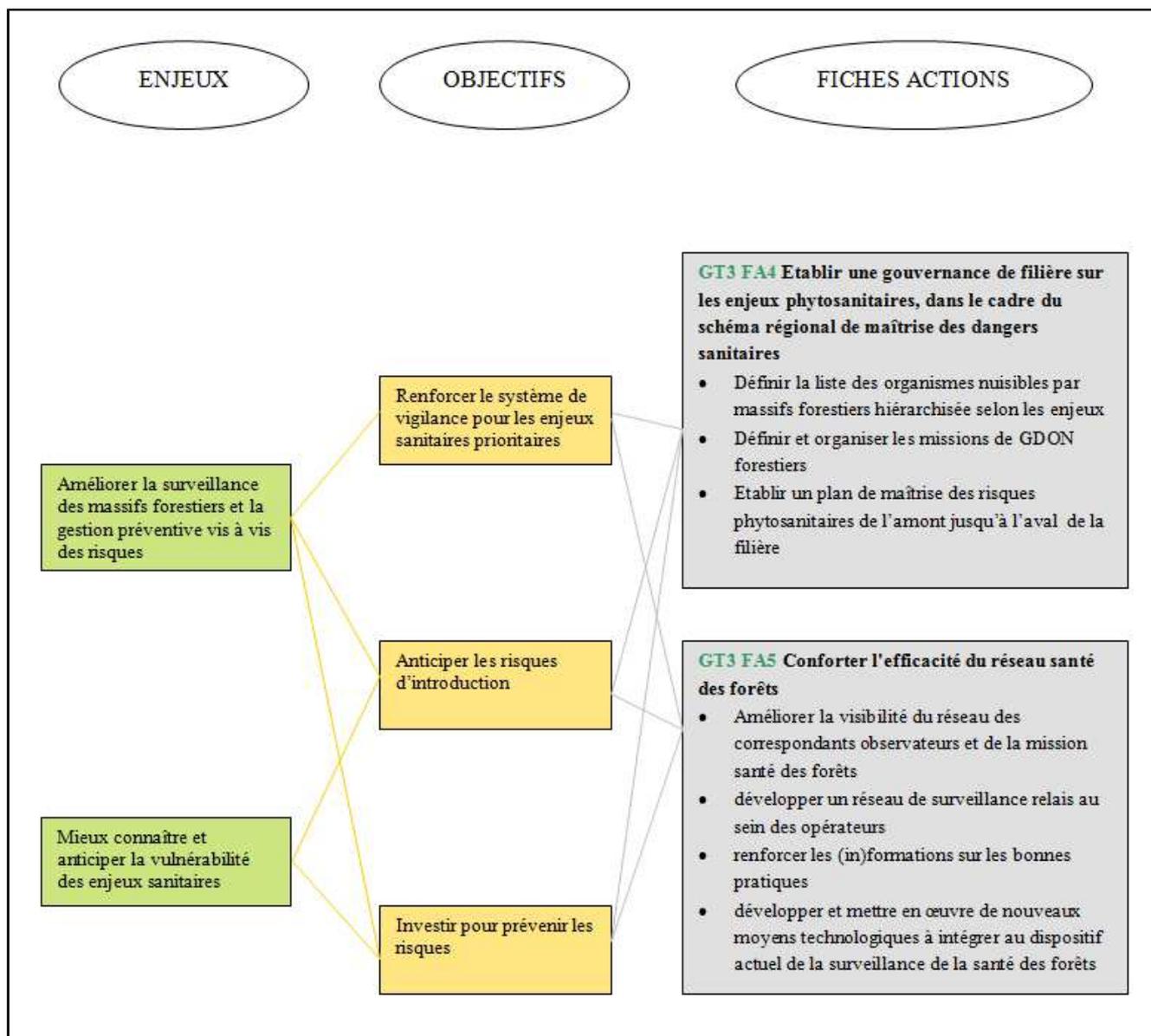
La filière souhaite inscrire dans le PRFB son ambition d'être acteur de l'amélioration de la sécurité phytosanitaire des flux de bois et de Matériel Végétal. A cet effet, elle souhaite engager un travail spécifique avec les jardinerie/pépiniéristes, qui devra déboucher sur des recommandations et prescriptions à l'ensemble de la filière graines-plants pour la prévention des risques de dissémination de parasites susceptibles d'hypothéquer l'avenir des peuplements et, le cas échéant, à des chartes de bonnes pratiques. Au delà, le message doit être porté au niveau des douanes, des transporteurs, des industriels...Par exemple, l'importation de bois brut de pin en provenance du Portugal et de zones délimitées en Espagne constitue un risque maximal d'introduction du nématode du pin, malgré les contrôles réalisés par les services en charge de la protection des végétaux. Le risque peut être minimisé par une sensibilisation sur les risques, une responsabilisation des professionnels et une rationalisation des approvisionnements en appliquant des mesures de prévention (bonnes pratiques notamment sur le stockage, les périodes...) adaptées en fonction des origines.

⇒ **OBJECTIF N°3 : Investir en recherche et développement pour la prévention des risques sanitaires (GT3 FA4 et GT3 FA5)**

Le PRFB devra souligner l'importance d'investir dans la recherche et le développement sur les questions de prévention et de surveillance des risques sanitaires comme par exemple des programmes :

- d'amélioration génétique (ex : programme pour la résistance au nématode au sein du programme d'amélioration du Pin Maritime, serre INRA) ([lien avec GT1 FA7](#))
- de recherche sur des essences d'arbres de production localement adaptées en tenant compte des impacts du changement climatiques et des itinéraires techniques sylvicoles ([lien avec GT2 FA4](#)).
- de développement de nouveaux outils de surveillance (piégeages, techniques moléculaires d'identification de pathogènes et d'analyse de données épidémiologiques) et de télédétection.

Il est important de prévoir des moyens d'animation qui assureront le transfert des connaissances Recherche/Développement vers le terrain, qui accompagneront les campagnes d'agrément des ETF et transformateurs, mais aussi que la recherche soit réactive par rapport aux besoins de la filière.



## GT3 FA4 : Établir une gouvernance de filière sur les enjeux phytosanitaires, dans le cadre du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires

### Enjeux et objectifs associés :

**Améliorer la surveillance des massifs forestiers, la prévention, la gestion des risques et la lutte contre les organismes à enjeux sanitaires prioritaires**

**Renforcer le niveau de sécurité et de prévention d'introduction d'organisme à enjeux sanitaires prioritaires**

### Description qualitative et quantitative de l'action :

- Établir la liste des organismes nuisibles forestiers et les classer en fonction du niveau d'intérêt collectif, notamment sur la base des bilans sylvosanitaires du département Santé des Forêts, organiser l'actualisation de ces classements.
- Définir et organiser les missions de GDON forestiers
- Établir un plan de maîtrise des risques phytosanitaires pour les filières plants/graines et bois
- Définir des mesures spécifiques :
  - Mise en place d'un dispositif de surveillance organisée par la profession, venant alimenter le réseau des CO (moyens humain, télédétection, GDON...)
  - Définir les mesures de prévention et de lutte, les mettre en œuvre ou les développer (*ex. fomès : obligation de traitement et éligibilité des systèmes de traitement aux aides à l'achat de matériel*)
  - Priorisation et soutien aux investissements pour des programmes de recherche et de développement (amélioration génétique en intégrant la résistance aux organismes nuisible comme critères d'amélioration, recherche sur les organismes nuisibles aux essences de production locales, outils de surveillance ...)
  - Définir les bonnes pratiques, et développer des plans de communication et formation

### Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

**Pilotes** : Caisse Phyto Forêt, SSSO, GDON

**Partenaires** : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, CO, FREDON, CRPF, INRA, organismes interprofessionnels

### Bénéficiaires :

propriétaires forestiers, la filière

### Budget et financement prévisionnel de l'action ( A consolider ) :

- Animation : Caisse Phyto Forêt – 35 000€/an,
- Communication : Caisse Phyto Forêt (GDON) (budget à définir)
- Investissements en Recherche et Développement (budget à définir)

Secteur : Actions sectorisées selon enjeux

### Calendrier prévisionnel :

2018 : Création des GDON Landais, Liste des organismes nuisibles d'intérêt collectif

2018/2019 : Définition et mise en place de mesures de prévention et lutte (/CROPSAV)

                  Définition des missions, formation et organisation des GDON (/CROPSAV)

2018/....Établissement du plan de maîtrise des risques, plan de communication/Formation

### Indicateurs de résultats – suivi :

Bilan annuel présenté lors des journées annuelles santé des forêt et à la CRFB

Production de la liste des organismes nuisibles hiérarchisée selon les enjeux  
Etablissement d'un plan de maîtrise des risques  
N interventions GDON, S coupes sanitaires,  
N communication, N formation, estimations des publics touchés...

**Prise en compte des enjeux environnementaux :**

Actions sur les pratiques sylvicoles, prise en compte de ces enjeux dans les documents cadres aux DGD

**GT3 FA5: Conforter l'efficacité du réseau santé des forêts**

**Enjeux et objectifs associés :**

**Enjeux** ⇒ Améliorer la surveillance des massifs forestiers, la prévention, la gestion des risques et la lutte contre les organismes à enjeux sanitaires prioritaires

⇒ Mieux connaître les enjeux sanitaires et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers

**Objectifs** : Anticiper les risques d'introduction

renforcer le système de vigilance sur les enjeux prioritaires

Investir pour prévenir les risques

**Description qualitative et quantitative de l'action :**

faciliter la remontée d'informations vers ce réseau et/ou la mission santé des forêts du SRAL, ainsi que la diffusion des informations des bonnes pratiques dans une démarche de prévention.

- Améliorer la visibilité du réseau des CO et de la mission santé des forêts  
actualiser une carte d'implantation des CO et un annuaire départemental  
conforter le site internet de la DRAAF avec le compte rendu des journées santé des forêts et les liens d'accès pertinents aux informations phytosanitaires (cartographie des risques, liste des organismes de quarantaine, textes réglementaires...)
- développer un réseau de surveillance relais au sein des opérateurs
- développer et mettre en œuvre de nouveaux moyens technologiques à intégrer au dispositif actuel de la surveillance de la santé des forêts (ex : Outil participatif de surveillance de type application Smartphone avec la formation aux outils et sur l'identification « primaire » des problèmes sanitaires)

Secteur : Région NA

Calendrier prévisionnel :

Fin 2018 : Outil de télésignalement des dégâts opérationnel

**Pilote(s) de l'action et partenaires associés :**

Caisse Phyto, SRAL

**Partenaires** : Coopératives, ONF, CRPF Nouvelle-Aquitaine, ETF Nouvelle-Aquitaine, FIBA, IGN, IRSTEA, Telespazio, EFI, GIP ATGeRi, INRA, organismes interprofessionnels

**Bénéficiaires** : filière forêt-bois

**Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :**

**Indicateurs de résultats – suivi :**

Bilan annuel présenté lors des journées annuelles santé des forêts et à la CRFB Actualisation de carte d'implantation des CO /annuaire départemental. Indicateurs fréquentation site DRAAF/MSF

Nombre de signalements effectués par les CO, Nombre de CO,

Nombre de signalements effectués par Smartphone

Nombre de foyers de dépérissement identifiés par télédétection

N relais identifiés, N organismes relais, N actions de formation/vulgarisation

**Prise en compte des enjeux environnementaux :** Actions sur les pratiques sylvicoles, prise en compte de ces enjeux dans les documents cadres aux DGD

## Annexe à la synthèse des travaux sur les risques sanitaires

### Présentation de la gouvernance sanitaire régionale

L'arrêté ministériel du 31/12/2014 définit un nouveau schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires. Désormais, toutes propositions d'actions de prévention, de surveillance ou de lutte en matière de gestion des risques sanitaires en forêt doivent s'inscrire au sein de la gouvernance sanitaire régionale et des instances qui s'y rattachent.

**L'organisation sanitaire repose sur le principe d'une hiérarchisation et d'une catégorisation des dangers sanitaires** afin de garantir une meilleure adéquation des moyens et ressources à mobiliser par l'État ou les organisations professionnelles en fonction des cas à l'importance des enjeux et dangers en présence .

- Les dangers de première catégorie concernent des organismes susceptibles de générer des atteintes graves à la santé publique ou aux capacités de production d'une ou plusieurs filières et qui requièrent, dans l'intérêt général, la mobilisation de moyens de prévention, de surveillance et de lutte de grande ampleur. Les mesures à prendre peuvent être rendues obligatoires par l'autorité administrative. Ex : nématode du pin, chancre poisseux des pins, *Phytophthora ramorum* (agent de la mort subite du chêne, qui atteint également les mélèzes, les châtaigniers), l'agrile du frêne...
- Les dangers de deuxième catégorie concernent d'autres organismes pour lesquels il peut être nécessaire, dans un intérêt collectif local ou spécifique de mettre en place le même type de mesures. Ex : Lutte contre le fomes par traitement préventif des souches.

La liste des dangers de 1ère et 2ème catégorie est fixée par arrêté ministériel du 15 décembre 2014.

- Les dangers de troisième catégorie se rapportent à des organismes contre lesquels les mesures à prendre relèvent d'initiative privée. Ex : puceron lanigère du peuplier.

**La gouvernance sanitaire repose également sur des organisations**, sur lesquelles peuvent s'appuyer l'État et les professionnels en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre ces dangers. Elle prévoit les modalités de délégation par l'État de certaines missions de contrôle à des structures régionales, dont l'objet essentiel est la lutte sanitaire à des organismes à vocation sanitaire (OVS) ou à l'association sanitaire régionale (ASR).

Les OVS accomplissent, par délégation de l'État, des missions confiées et des missions de contrôle comme par exemple la réalisation de prélèvements et de prospections dans le cadre du plan de surveillance du nématode du pin.

L'ASR regroupe, outre les OVS, d'autres acteurs du domaine sanitaire et fait l'objet d'une reconnaissance par le ministre de l'agriculture pour une durée de cinq ans. Elle peut compter une ou plusieurs sections spécialisées bénéficiant d'une certaine autonomie si 60% des exploitants d'une filière le souhaitent dans la région. L'ASR peut recevoir les mêmes délégations de l'État, que celles que peuvent recevoir les OVS et dans les mêmes conditions. L'ASR a la possibilité de proposer des programmes collectifs volontaires à l'approbation du ministre de l'agriculture. Elle est chargée de proposer au préfet de région, après avis du CROPSAV, le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires.

Les professionnels sont appelés à faire part de leur avis sur les politiques sanitaires au sein du CROPSAV, Conseil Régional de la Politique Sanitaire Animale et Végétale, véritable « parlement du sanitaire » placé auprès du préfet de région.

Le CROPSAV est consulté sur :

- les schémas régionaux de maîtrise des dangers sanitaires,
- les demandes d'inscription des dangers sanitaires sur la liste des dangers de catégorie II,
- les programmes collectifs volontaires soumis à l'approbation par l'association sanitaire régionale,
- toute question relative à la santé des végétaux et des animaux.

**Le CROPSAV (plénier et ses sections spécialisées végétales et animales) au format Nouvelle-Aquitaine est en cours de constitution et la filière forêt est intégrée au dispositif.**

En Nouvelle-Aquitaine, trois OVS : FREDON Aquitaine, FREDON Limousin et FREDON Poitou-Charentes, sont reconnus jusqu'au 31 décembre 2019. Au delà de cette date un seul OVS ne pourra être reconnu dans la région en ce qui concerne le secteur végétal. A ce stade, aucune ASR n'a été reconnue en France.

### Partie 3 : RESTAURER L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Les dégâts de gibier menacent quantitativement et qualitativement le renouvellement des peuplements. Ils impactent la compétitivité de la filière et la biodiversité.

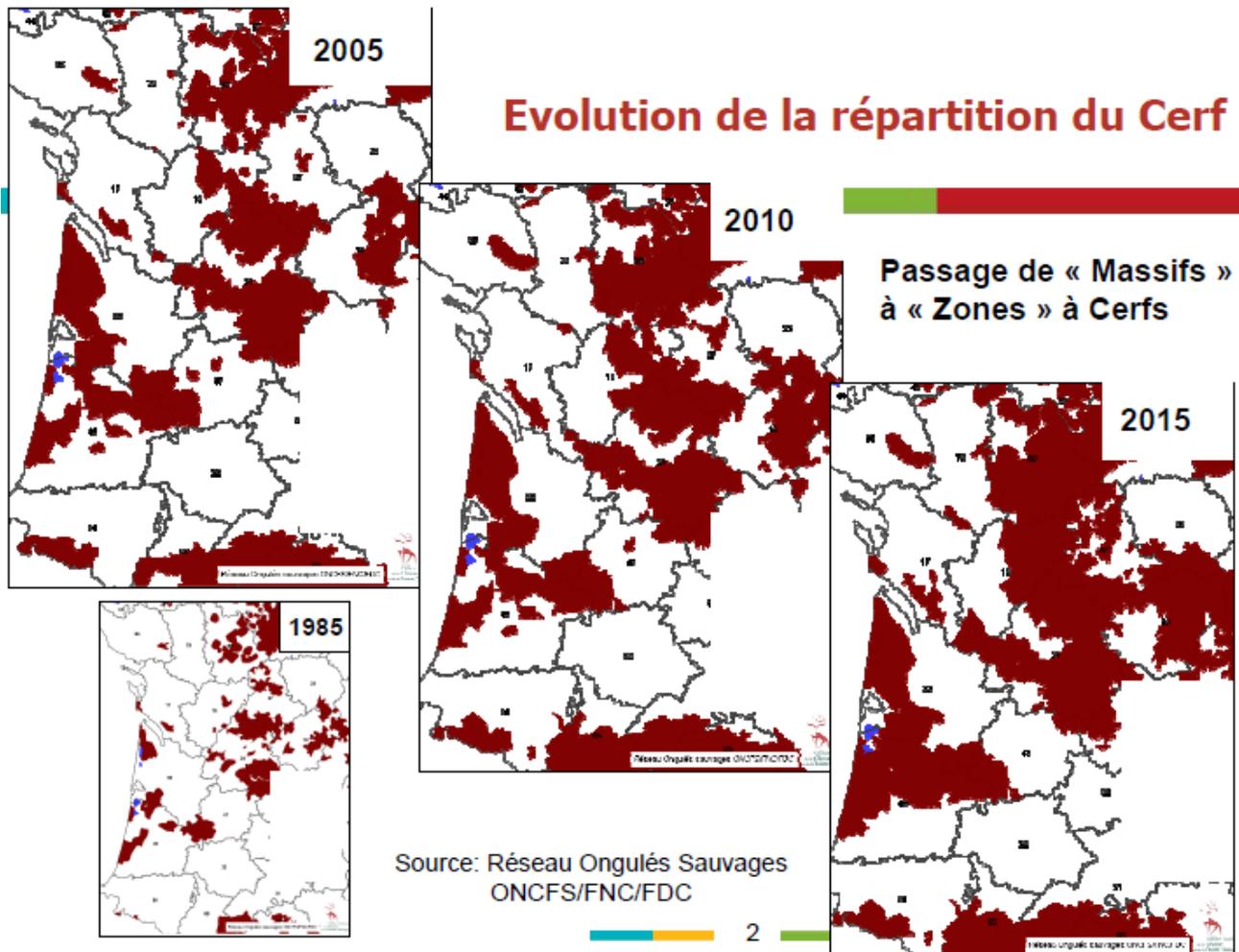
Le PNFB, dans un contexte d'augmentation globale en France des populations d'ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers), prévoit que les PRFB cadrent des actions selon 3 axes :

- Instaurer un dialogue renforcé et plus équilibré entre forestiers et chasseurs,
- Améliorer l'outil « plan de chasse » et sa mise en œuvre dans les zones en déséquilibre,
- Mettre en œuvre des techniques sylvicoles spécifiques.

Les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et une nouvelle instance au niveau régional, instaurée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sont chargées de mettre en œuvre une politique visant à atteindre ces objectifs. Les articles D. 113-13 et L. 113-2 du code forestier confient au comité régional, composé paritairément de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, rattaché à la CRFB, qui travaille en concertation avec, les missions suivantes :

- évaluer les dégâts de gibier
- élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

Pour poser les bases d'une gouvernance éclairée, selon un dialogue apaisé, il faut au niveau régional établir un état des lieux et mettre en place un suivi partagé sur l'équilibre sylvo-cynégétique. A cette fin est développé un observatoire « territoires et gibiers », qui intégrera des données forestières (suivis des dégâts télésignalés, cartographie des jeunes peuplements), les données de gestion cynégétique (territoires de chasse, UG, attribution/realisation plan de chasse, indicateurs de suivi), des données liées à des études/actions spécifiques (zones en déséquilibres, zones blanches, d'exclusion, de non chasse, sylvafaune...).



Les situations, les enjeux, les difficultés, les atouts et les faiblesses, sont très divers dans les massifs de la Nouvelle-Aquitaine. On peut néanmoins brosser un portrait régional sur les grandes caractéristiques et tendances générales qui se dégagent :

- un attachement à la chasse populaire
- une situation variable selon les territoires : le déséquilibre n'est pas général, mais localisé sur des territoires à identifier et dont il convient de suivre l'évolution (expansion, essaimage...)
- un frein au renouvellement des peuplements
- globalement, une augmentation des plans de chasse, un bon taux de réalisation des plans de chasse, mais aussi une augmentation des populations ongulées malgré ces efforts ; cette tendance est à affiner, préciser territorialement et dans le temps (sur 10 ans, sur 30 ans...)
- une conjoncture délicate de 3 tendances : diminution du nombre de chasseurs, augmentation des contraintes de chasse (zones de non chasse, urbanisation, pression sociale...), et augmentation des surfaces de jeunes peuplements sensibles. Ces tendances sont à préciser (selon le territoire, le mode de chasse, identification des zones de non chasse...).
- Des données (chasse et forêt) existantes, mais au niveau régional, on identifie un besoin de données homogènes et partagées. Un consensus se dégage autour du développement de l'observatoire sylvo-cynégétique comme outil de partage de données, de communication et d'aide à la décision
- des décisions en CDCFS ne sont pas comprises par rapport aux situations de déséquilibre, et ces incompréhensions génèrent un climat de tension.
- Dans les zones sensibles, un dialogue renforcé à l'échelle des unités de gestion et en amont des CDCFS est essentiel

Les acteurs s'accordent sur le fait que dans une situation de gestion de l'abondance de gibiers, et non de pénurie comme ce pouvait être le cas dans les années 70, il faut mener une politique de vigilance et anticiper les problèmes de demain.

En lien avec les CDCFS, le comité paritaire établira et suivra la carte des zones en déséquilibre et un plan d'action pour restaurer l'équilibre. Le plan d'action comprend des mesures à mettre en place à très court terme et à moyen-long terme, qui peuvent nécessiter la mise en place de groupe de travail à différentes échelles (interdépartemental, (inter)régional, national). Il est construit sur la base de contributions des partenaires qui analysent les freins à lever et les initiatives à valoriser selon 4 axes : préparation et réalisation des plans de chasse, communication/formation auprès des chasseurs et des forestiers, gestion sylvicole.

Sur les zones en déséquilibre identifiées, les acteurs fixeront des objectifs de plan de chasse ambitieux et sur la durée, et mettront en œuvre toutes mesures d'accompagnement pour lever les freins à la réalisation, et feront remonter au comité paritaire régional leurs difficultés. Les partenaires s'organiseront pour assurer une bonne concertation entre chasseurs et forestiers dans le processus de préparation des plans de chasse, de l'échelle du territoire de chasse au niveau départemental, et l'administration veillera à garantir la bonne mise en œuvre de cette concertation (temps, instances de concertation et structuration des participations, communication). Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour suivre et limiter l'extension du cerf.

## **Partie 4 : Renforcer la protection des littoraux (GT3 FA6)**

L'évolution des conditions climatiques et hydro-sédimentaires a des répercussions sur l'érosion du trait de côte. L'action régionale pour lutter contre cette érosion s'inscrit dans un programme d'action national, selon la stratégie nationale du trait de côte, et doit être confortée. (A modifier par ONF axe monitoring de la pérennité des espaces dunaires forestiers).

La région Nouvelle-Aquitaine possède une façade atlantique à forts enjeux : le plus long cordon dunaire de l'ouest européen s'adosse à la plus vaste forêt de résineux d'Europe. Répartie sur 260 km de long et d'une surface de 60.000 ha, cette forêt littorale dunaire publique gérée par l'ONF occupe plus de 60% de la surface totale des dunes de la Nouvelle-Aquitaine (125 000ha en totalité pour la sylvo-écorégion dont 88% de pinèdes de pin maritime) et 80% du linéaire côtier de la côte sableuse. Ces forêts dunaires représentent un atout considérable pour répondre aux objectifs diversifiés de production, de stabilisation du cordon dunaire, d'accueil du public, et de conservation de la biodiversité.

La forêt littorale de Nouvelle-Aquitaine est un paysage naturel majeur emblématique, préservé grâce à la maîtrise foncière publique et le régime forestier. Ce statut foncier protecteur explique que le littoral de la région soit le mieux préservé de France et constitue un atout clé pour son développement. La protection des cordons dunaires est essentiel puisqu'ils maintiennent les rivages sableux soumis aux attaques du golfe de Gascogne et leur gestion souple maintient le stock de sable au plus près de sa source tout en préservant une mosaïque d'habitats naturels à forte valeur patrimoniale.

Avec ses conditions écologiques extrêmes (sols forestiers sableux parmi les plus secs au monde, exposition aux aléas de l'océan, exposition aux espèces invasives), la forêt dunaire se retrouve en première ligne face aux effets du changement climatique. Dans le contexte d'évolution sensible des composantes climatiques locales, le bon renouvellement des massifs forestiers littoraux est fragilisé. Des échecs répétés d'acquisition de semis ont été observés ces dix dernières années. Ces situations critiques ne cessent de prendre de l'ampleur. Les effets du changement climatique sont un facteur déterminant du blocage de régénérations de la pinède dunaire (fontes de semis suite à sécheresses printanières et estivales, baisse de fructifications, inversions de flore herbacée...). Aussi le PRFB doit prévoir de qualifier à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine les phénomènes de difficulté de régénération des forêts littorales (GT3 FA6).

Compte tenu de ces menaces, il est important de veiller à préserver le capital économique et écologique que constituent les forêts littorales. Les actions envisagées ont pour ambition de faire évoluer les itinéraires techniques de conduite des pinèdes littorales, afin de maîtriser les incertitudes liées au changement climatique tout en préservant la biodiversité et la qualité des paysages (cf. GT2 FA10 adapter les techniques de régénération des forêts littorales au contexte lié au changement climatique). Le facteur biotique lié aux dégâts des ongulés constitue notamment un facteur aggravant qu'il convient de maîtriser strictement. Qualifier à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine les phénomènes de difficultés de régénération des forêts littorales est un préalable dont il faut tenir compte pour définir les autres actions.

### GT3 FA6 : Qualifier à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine les phénomènes de difficultés de régénération des forêts littorales

#### Enjeux et objectif associé :

**Enjeu :** Mieux connaître les processus négatifs associés au changement climatique afin de mieux préserver la forêt littorale

**Objectif :** Diagnostiquer le rôle des différents facteurs dans les phénomènes de difficultés de régénération et afin d'envisager les mesures compensatoires adaptées

#### Description qualitative et quantitative de l'action :

Les études réalisées dans le cadre du projet « ECODUNE » en collaboration ONF, INRA, BSA et ENSEGID, confirment le côté multifactoriel des phénomènes de difficultés de régénération. Le but de cette action est de généraliser le diagnostic à l'échelle de l'éco-sylvo-région afin de l'affiner et de mettre en évidence des particularités locales. Le diagnostic intégrera les facteurs suivants :

- Évolution du climat et effet des sécheresses et des chaleurs estivales sur la survie et la croissance des jeunes semis.
- Rôle des stations et du degré d'évolution du sol sur la réussite des régénérations
- Estimation de la production de cônes et de graines en fonction des conditions climatiques. Effets de la station, de la sylviculture, des méthodes d'exploitation des arbres.
- Rôle de la végétation d'accompagnement sur l'apparition, la survie et la croissance de la régénération.
- Évaluation de l'impact de l'herbivorie (cervidés, lagomorphes et rongeurs) et développement de méthodes de régulation adaptées et de techniques de gestion préservant les jeunes peuplements.

Produire des itinéraires de gestion adaptés au nouveau contexte provoqué par le changement climatique, à intégrer lors de la révision à venir de la DRA des dunes des landes de Gascogne.

Secteur : Forêts littorales Nouvelle Aquitaine

Calendrier prévisionnel : Mise en place de la méthodologie 2018 – 2020, mise en œuvre des études, analyses et publications 2020 à 2028.

**Pilote(s) de l'action et partenaires associés :** ONF – INRA – CRPF – BSA et ENSEGID

**Bénéficiaires :** Propriétaires, filière bois, MAA, MTES, Région et collectivités

**Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :**

**Indicateurs de résultats – suivi :**

**Prise en compte des enjeux environnementaux :** Effet favorable, grâce à une bonne prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la gestion des forêts

## Partie 5 : Renforcer la protection contre les risques en montagne

A compléter par ONF. Un des enjeux prioritaires en zone de montagne est d'améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques. Les services « Restauration Terrain de Montagne (RTM) » interviennent en faveur des forêts ayant une fonction de protection contre les aléas avalanches et mouvements de terrain. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cet enjeu est localisé dans le département des Pyrénées Atlantiques (64), en forêts communales, aux accès des stations de ski et des cols, aux abords de l'axe stratégique transnational RN 134 et de la nouvelle voie ferrée Oloron Bedous. Plus largement, les secteurs concernés sont la vallée de Baretous, la vallée d'Aspe et la vallée d'Ossau.

Utiliser le génie végétal contribue à protéger la montagne des Pyrénées Atlantiques des risques naturels. Cela passe par :

- la mise en œuvre d'une sylviculture pour décharger les zones à fort aléa de glissement de terrain et prévoir des compensations pour la perte de la valeur d'avenir des peuplements.
- l'utilisation des modèles de simulation dans l'élaboration des aménagements forestiers afin de prévenir les chutes de blocs par la fixation du versant et par l'interception des arbres.
- le fait d'associer le génie biologique aux ouvrages dans la protection contre les avalanches sur les zones à forts enjeux.

## Partie 6 : Minimiser les impacts et s'organiser face au risque tempête (ajouter une fiche action)

Les tempêtes représentent une forte menace sur les territoires et ont déjà lourdement impacté la forêt française. Si l'on considère l'ensemble des pertes de bois survenues depuis 1950 en Europe, les vents violents sont responsables de 51% d'entre elles, contre 16% pour les flammes (source : dossier de Presse INRA, Juin 2016). En France, la tempête de 1982 avait conduit à 12 millions de mètres cubes de chablis. Puis sont survenues plusieurs tempêtes encore plus dévastatrices :

- les deux tempêtes de 1999 ont touché deux tiers de la France engendrant 140 millions de mètres cubes de chablis ;
- la tempête de 2009 qui a principalement impacté l'ex Aquitaine, a provoqué 43 millions de mètres cubes de chablis.

Compte tenu de cette menace grandissante notamment du fait du changement climatique et au regard des conséquences catastrophiques des précédents épisodes de tempête, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de mettre en place un plan national de gestion de crise tempête. Le Plan tempête a pour but de permettre d'organiser rapidement et efficacement la gestion d'une crise tempête pour le secteur forestier et participe à maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques. Le PNFB précise que ce plan « sera élaboré au niveau national et mis en place dans chaque direction régionale de l'agroalimentaire, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en lien avec les collectivités concernées. Il s'appuiera sur la procédure développée par l'IGN pour estimer les dégâts ». Le PNFB indique aussi que « les dispositifs fiscaux encourageant l'investissement, l'épargne ou l'assurance (DEFI-Assurance, Compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA)) actuellement proposés aux propriétaires forestiers pour leur permettre de faire face économiquement à ce type de sinistre, seront évalués et, le cas échéant, adaptés ». L'objectif du plan de soutien gouvernemental est de fournir des outils, à la fois techniques et économiques, permettant aux services de l'État d'accompagner la prévention, la gestion et la sortie de crise.

Un groupe de travail s'est réuni courant 2017 pour élaborer le plan national. Il sera ensuite décliné en plans régionaux. Les travaux relatifs au Plan tempête Nouvelle-Aquitaine démarreront en 2018.

Un travail spécifique est en cours pour maintenir des aires de stockage mises en place dans le cadre des mesures du plan Klaus à disposition dans le cadre de la gestion de tempête futures.

Par ailleurs, la recherche travaille sur les processus entrant en jeu dans la vulnérabilité/résilience et l'adaptation des peuplements forestiers et des individus (programmes d'amélioration génétique) au risque tempête. L'état et la filière veilleront au transfert des résultats d'observation et de recherche vers les gestionnaires et les sylviculteurs, en s'appuyant notamment sur le réseau RMT AFORCE, sur le GIS Pin Maritime du futur, sur le GIP Ecofor (dont on doit continuer de valoriser les travaux suite à la tempête KLAUS), les programmes de transfert etc...

**La filière a le souci d'anticiper pour mieux prévenir les évolutions des risques liés au changement climatique. Les dispositifs d'aides, les documents cadre aux documents de gestion durable, les arrêtés relatifs aux matériels forestiers éligibles aux aides de l'État seront analysés et orientés au regard des risques et de leurs évolutions prévisibles, et de la volonté de la filière de renforcer les politiques de prévention et de lutte.**